VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.04.19

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. de la séance du 21.03.19

A l'unanimité, approuve ce P.V.

Comptabilité

2. Subside ordinaire de 500,00€ pour l'asbl Charon : liquidation.

A l'unanimité, vote ce subside.

3. Subside extraordinaire de 5 000,00€ pour le SI-Botassart: liquidation.

L'assemblée décide de reporter ce point.

Fabrique d'Eglise

4. Compte 2018 de la F.E. de Corbion, Noirefontaine, Vivy & Bouillon: approbation.

A l'unanimité, approuve ces comptes comme suit :

- Corbion : boni de 2 114,05 €
- Noirefontaine : boni de 25 209,30 €
- Vivy : mali de 2 040,39 €
- Bouillon : boni de 27 413,76 €

Intercommunales

5. AIVE : A.G. du Secteur Valorisation et Propreté du 30.04.19 : approbation des points mis à l'OJ.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J.

6. ORES : Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat ORES Assets en matière d'éclairage public.

A l'unanimité, renouvelle cette adhésion.

7. ORES – A.G. ordinaire du 29.05.19 : approbation des points mis à l'OJ.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J.

Conventions

8. Convention entre la Ville et le Comité de la Salle « Le Cerf » à Mogimont : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

9. Convention entre la Ville et l'asbl Loryhan à Botassart pour la mise à disposition d'un défibrillateur en accès libre à l'extérieur : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Aliénation

10. Vente de gré à gré de la parcelle communale sise à Rochehaut (derrière l'établissement « Le Point de Vue », cadastrée 8ème Div., section A, numéro 43/2 d'une contenance de 23 ca à la Sprl « La Cense » : approbation.

A l'unanimité, approuve cette vente pour un montant de 2 300 €.

11. Vente de gré à gré à la SA Fruytier d'une partie de la parcelle communale sise à Vivy, au lieu-dit La Croix Blanche, cadastrée 11éme Div, S° AZ, n° 849^{E} d'une contenance de 3 a 39 ca (lot 2).

A l'unanimité, approuve cette vente pour un montant de 1 495,49 €.

12. Vente de gré à gré à Marie-Christine Pochet d'une partie de la parcelle communale sise à Corbion, rue du Tambour, 19, cadastrée 3éme Div., S° B, n° 684K/2 jouxtant sa propriété (n° 687K/2) par l'arrière : Décision de principe**.**

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette vente.

Règlement

13. Camping Communal Halliru : ROI : révision : ajout du point 1.21: approbation.

A l'unanimité, approuve cette révision.

Règlement « Ciculation Routière »

14. Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement PM, Boulevard Heynen à Bouillon : approbation.

A l'unanimité, vote ce règlement.

Urbanisme

15. Création d'une CCATM : décision.

A l'unanimité, décide cette création.

Travaux

16. CSC pour les travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la salle St Jean-Baptiste à Corbion : approbation.

L'assemblée décide de reporter ce point.

17. Rapport de visite du 11.04.19 de la sprl BCG à la carrière du Beaubru + Arrêté du 11.04.19 du Bourgmestre confirmant la fermeture du chemin forestier en amont de la carrière et interdisant l'accès à la carrière du Beaubru + décision du Collège en sa séance du 16.04.19, vu l'extrême urgence et la gravité de la situation de désigner la sprl BCG (procédure négociée – marché sur simple facture acceptée) pour réaliser une étude complémentaire sur les possibilités de faire cesser le danger d'éboulement et d'élaborer la manière de traiter le problème que pose le risque d'effondrement majeur de la paroi : information.

Le Bourgmestre fait les rétroactes de ce dossier : Lettre du 10.01.18 de la sprl BCG portant rapport de l'étude géologique et sismique de l'affaissement du chemin forestier sis au-dessus de la carrière du Beaubru et préconisant de réaliser une campagne de forages afin de valider ces résultats et de connaître les différents paramètres géotechnique de la zone de faiblesse – Le Collège, en sa séance du 16.01.18, a demandé à la sprl BCG si l'exploitation, par Semois-Aventure, de la carrière sise en-dessous de la zone de faiblesse peut continuer comme telle ou si celle-ci doit être arrêtée **–** + Lettre du 05.02.18 de la sprl BCG estimant que l'activité de « Semois Aventure » peut se poursuivre moyennant un contrôle visuel régulier de la paroi et un peignage du rocher le cas échéant par l'exploitant et conseillant, néanmoins à la Ville, d'interdire le passage de véhicules sur le dit-chemin forestier, à la hauteur de la faille ainsi que de réaliser la campagne complémentaire de forage préconisée dans son rapport du 10.01.18, celle-ci pouvant permettre de caractériser plus avant cette zone d'interdiction de passage – Décisions du Collège du 13.02.18 : Service Secrétariat pour informer officiellement « Semois Aventure » de ces nouvelles donnes ; Sabrina Lejeune pour Arrêté du Bourgmestre (avec copie DNF, Dany NICOLAS de la Randosemois et le Service Planu) et STA pour commande de la campagne de forage complémentaire avec copie Service Comptabilité – + - Collège du 12.02.19 : Ressortir tout le dossier relatif à la « Faille » préoccupante et « vivante » découverte dans le chemin forestier en amont

de l'exploitation pour le prochain Collège et informer Patrick Duret que ses demandes sont à l'étude à la lumière de cette problématique inquiétante **–** Le STA, suite à la note du Collège du 13.02.18 sollicitant la commande de la campagne de forage complémentaire, s'était adressé à la Firme Etienne Arnould de Champlon qui a remis une estimation orale « à la louche » d'environ 30 000,00€ HTVA - Pas de budget prévu à l'époque !! – + - Le Collège, en sa séance du 19.02.19 a demandé à la Sprl BCG, un nouveau contrôle annuel de cette faille **– +** Courriel du 10.04.19 du Service Travaux à l'attention de la sprl BCG: *«Je me suis rendu à la carrière du Beaubru, ce matin, pour vérifier l'état de de la faille située sur le chemin surplombant la carrière. J'ai constaté que la faille que vous étiez venu étudier en 2018 s'est dangereusement agrandie. Je vous transmets des photos de la situation en annexe. Pourriez-vous venir sur place en urgence pour nous donner un avis concret sur la situation qui me semble évoluer très rapidement. » +* Courriel du 12.04.19 de la sprl BCG portant rapport de visite du 11.04.19 à la carrière du Beaubru avec les conclusions ci-dessous : *« Les diverses observations montrent une évolution nette de la situation depuis2017. Cette évolution consiste en une augmentation du nombre et de la taille des fractures, tant en longueur qu'en largeur ou profondeur. De plus, cette évolution tend à s'accélérer de plus en plus. Le risque d'un effondrement massif est, donc, bien réel et probablement assez proche dans le temps. En surface, il s'agit d'une superficie de 50 à 20 m². Tenant compte d'une hauteur de 30 m, le volume de la loupe serait, donc, de l'ordre de 30 000 m³. Au vu de la fracturation arrière et de la stratification de la roche, le type de mouvement sera de type « loupe de glissement », même s'il s'agit de terrain rocheux. Ceci semble confirmé par l'affaissement du sol de la masse instable, d'une cinquantaine de centimètres. Une grande partie du plancher de la carrière sera recouvert. Des Blocs pourraient rouler jusqu'à la RN89 » +* - Arrêté du 11.04.19 du Bourgmestre confirmant la fermeture du chemin forestier en amont de la carrière et interdisant l'accès à la carrière du Beaubru - + Offre du 15.04.19 de la sprl BCG pour l'étude de sécurisation de la carrière du Beaubru – Le Collège, en sa séance du 16.04.19, vu l'extrême urgence et la gravité de la situation, a désigné la sprl BCG (procédure négociée – marché sur simple facture acceptée) pour réaliser une étude complémentaire (d'un montant de 6 692,00€ HTVA) sur les possibilités de faire cesser le danger d'éboulement et d'élaborer la manière de traiter le problème que pose le risque d'effondrement majeur de la paroi – Information à donner au Conseil Communal **–** + Courriel du 23.04.19 du SPW-DG01-MWET – Direction d'Arlon : *« Nous vous prions de trouver, en annexe, l'avis informel effectué par nos Services représenté par Madame Olaru Ghizela, ingénieure des Ponts et Chaussées au sein de la Direction des Routes du Luxembourg, concernant le site de la carrière du Beaubru qui se situe en bordure de la RN89. Dans le strict respect des procédures, nous vous transmettrons le rapport final émanant de la Direction de la Géotechnique dés sa réception … afin de prendre toutes les dispositions prophylactiques nécessaires pour préserver et assurer la sécurité des usagers ! » +* Courriel du 25.04.19 de la sprl BCG : *« Mesdames, Messieurs,*

Mercredi 24/04 : Lors de notre visite sur place de ce mercredi 24/04, nous avons pu constater l'aggravation de la situation depuis notre visite du 11 avril :

- *de nouvelles fractures sont apparues ;*
- *la plupart des fractures existantes se sont élargies et sans doute approfondies ;*
- *le plancher à proximité de la fracture arrière s'est affaissé de quelques 0.2m supplémentaires ;*

Nous avons rencontré un artificier (société EPC) appelé par la Ville de Bouillon. Celui-ci, avec l'appui d'un relevé photogrammétrique, a déclaré ne pas pouvoir réaliser un abattage par minage de la zone instable. La solution de la mise en place d'une barrière de retenue, en bordure de carrière côté RN89, a, donc, été discutée. Mr Luc Funcken, (SPW, Direction de la Géotechnique), a contacté M Johann Ummels (Explotec SA) pour connaître les modalités et possibilités de placer une barrière de protection : coût estimé de 30 000,00 à 40 000,00€ HTVA. De mon côté, j'ai pris rendez-vous avec Mr Etienne Lecharlier, également artificier (Orica Belgique) ce jeudi pour connaître son avis sur la possibilité d'abattre la zone au moyen d'explosif. Il a été décidé ce mercredi que

- *si Mr Lecharlier se déclare capable de miner la zone, cette solution serait retenue ;*
- *dans la négative, l'option mise en place de la barrière sera retenue et appliquée sans délai.*

Jeudi 25/04 : Mr Lecharlier a visité le site (zone aval et zone sommitale) en ma compagnie. Nous faisons le compte rendu avec MM Houthoofdt et Istace, arrivés sur site. Il ressort qu'un minage est impossible. Mr Lecharlier suggère de terrasser par le haut pour diminuer le poids sur la loupe, sur une épaisseur de quelques mètres. Cette solution ne rencontre pas notre adhésion (MM Houthoofdt et Istace et moi-même), car présente un risque réel pour l'opérateur de terrassement et n'atténue pas le risque dans un laps de temps suffisamment court. L'option « barrière » est, donc, retenue. A la demande de Mr Houthoofdt, je contacte Mr Ummels (Explotec) pour qu'il envoie son offre écrite dans les meilleurs délais. Celle-ci devrait parvenir ce vendredi matin 26/04 au plus tard. Explotec est à même de commencer les travaux dès ce lundi. Le SPW neutralisera la voie montante de la RN89, côté carrière, pendant la durée des travaux et ce, dès ce vendredi. Une circulation dans les deux sens sera mise en place sur la voie opposée. Cinq dispositifs de mesure d'écartement des fractures ont été mis en place. Mr Wilmart relèvera les données tous les matins et les transmettra au bureau BCG (benoit.andre@conseil-geologie.be) et à Mr Funken (luc.funcken@spw.wallonie.be). Je reste à votre entière disposition. » + Note du 25.04.19 d'Alain Houthoofdt demandant, suite à sa réunion sur place de ce jour avec le SPW, que l'Administration Communale de la Ville de Bouillon marque son accord, vu l'impossibilité de procéder à un effondrement volontaire maitrisé de la paroi par explosifs, pour ériger un mur de protection (en métal) à la carrière du Beaubru afin de protéger la RN 89 d'un éventuel effondrement de la paroi fragilisée à cet endroit – estimation à la grosse louche de cet investissement : ± 60 000,00€ TVAC - Inscription de cette nouvelle dépense à inscrire en MB n° 1 du Budget extraordinaire 2019 à l'Article 640/721-60 - *Vu l'urgence et le péril que cette paroi fragilisée s'effondre : Accord sur cette exigence du SPW, mais l'Administration Communale attend, bien évidemment, une estimation précise du coût de cette construction "spécifique" afin d'envisager la procédure la plus rapide au niveau du respect de la Législation des Marchés Publics ainsi que de la Comptabilité Communale afin de pouvoir commander ces travaux! – STA pour suite utile et note Alain Houthoofdt pour réception le plus rapidement possible de l'estimation de ces travaux et offre avec planning des travaux de la SA EXPLOTECH contactée, à cet effet, par le SPW_DG01 et, comme dernier délai, le mardi 30.04.19 afin de pouvoir l'inscrire en Mb n° 1 – copie D.F. pour Mb - Information de cet accord à donner au Conseil Communal de ce soir où le point est, déjà, inscrit à l'OJ.*

Le Conseil Communal, à l'unanimité, prend connaissance de la problématique et de l'estimation des dépenses (environ 60 000 € HTVA – coût de l'étude et des travaux compris) à supporter par la Ville et, en vertu de l'urgence de la situation, marque son accord sur celles-ci et donne mandat au Collège pour mettre tout en œuvre pour sécuriser, le plus rapidement possible, le site.

Fourniture

18. CSC pour l'achat de 2 véhicules pour le Service Voirie.

A l'unanimité, vote ce CSC au montant estimatif de 70 000 € TVA C.

ADL

19. Avenant à la convention entre la Ville et Organisation 2000 pour l'organisation d'un marché dominical : extension et création d'un marché du terroir : ratification.

A l'unanimité, ratifie cet avenant.

Charte

20. Charte pour les Achats Publics Responsables : engagement de la Ville : approbation.

A l'unanimité, approuve cette charte.

21. Charte Amnesty International : Renouvellement de l'engagement de la Ville à soutenir Amnesty International par des actions concrète : approbation.

A l'unanimité, approuve cette charte.

Motions

22. Motion contre la suppression des Mutualités de moins de 75 000 Membres en Luxembourg

A l'unanimité, vote cette motion.

Point déposé par Mr Dominique Adam, conseiller communal, en vertu de l'art.1122-24 du CDLD.

23. Travaux de réaménagement du mur de soutènement sis Rue du Nord, à Bouillon – avenant n°1 : approbation

A l'unanimité, approuve cet avenant s'élevant à 7 389,67 € HTVA.

Question St. De Wachter

Quand est-ce que les panneaux officiels communaux réservé à l'affichage pour les élections du mois de mai seront-ils installés ?
Réponse du Bourgmestre : pas de panneau – voir P.V. COLLEGE 23.04.2019 (point 5).

Intervention de G.Denis

Déplore le parking sauvage Quai de la Tannerie … et plus particulièrement sur le Quai du Halage
Réponse du Bourgmestre : on écrira au SPW-DG02 pour une pose de signalisation précise.

Intervention de G.Denis

Il faudrait procéder au nettoyage de la statue de Saint-Arnould.
Réponse du Bourgmestre : rappel sera fait au service Travaux.

Intervention de A.Defat

Quid de la protection des lézards de la Semois dans le cadre des travaux du bail d'entretien de la Semois ?

Réponse du Bourgmestre : cette problématique a été transmise au SPW-DG02 et au C.R.S. pour suite utile – voir PV Collège 23.04.2019 (point 8).

Il est 21 H 40. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 16 mai 2019.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM